



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**

Le **4 avril** à 18 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

21/03/25

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS

VOTANTS

16

14

13

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPIN(+1), Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER, Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Pascal FRANCK, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA, Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes représentées : Madame Nathalie JOUNEAU représentée par madame Marie-Claude CRESPIN, madame Christine JAMET représentée par madame Dominique DE GOUSSENCOURT.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025
A L'ASSOCIATION VEXIN INSERTION EMPLOI SOLIDARITE (VIES)**

VU l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU les statuts de l'association VIES qui prévoient que les adhérents sont des membres de droit, c'est-à-dire des personnes de droit public, essentiellement des collectivités situées sur le territoire de l'association et avec lesquelles une convention de mise à disposition du personnel est signée ;

VU le vote du budget primitif 2025 à cette même séance ;

CONSIDERANT que l'association adhère au programme départemental d'insertion pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein d'une association intermédiaire ;

CONSIDERANT la nécessité de participer à l'action menée par VIES en direction des Mérysiennes et Mérysiens en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;

CONSIDERANT l'implication de l'association dans la vie communale ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention 2025 présenté par l'association ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à LA MAJORITE,**

(Madame Véronique DOURELEAU, Directrice de l'association et madame Marie-Christine CRESPIEN, Administratrice de l'association, ne prennent pas part au vote)

APPROUVE le versement à l'association VIES d'une subvention annuelle de 3 000 € (trois mille euros) pour l'année 2025.

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2025, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 7 avril 2025



La Secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS



Pour le Président et par délégation,
En vertu de l'arrêté n°2020/01

Marie-Claude CRESPIEN
Vice-présidente du CCAS